
Une relance sans éducation postsecondaire?

Faits saillants et analyse du budget fédéral de 2021-2022

Avril 2021



Canadian Association of University Teachers
Association canadienne des professeures et professeurs d'université

www.caut.ca



Aperçu

Le gouvernement libéral minoritaire a présenté le budget de 2021 le 19 avril, deux ans après le dépôt de son dernier budget. Dans le cadre d'« une relance axée sur les emplois, la croissance et la résilience » dévoilée durant la troisième vague de la pandémie de la COVID-19, le gouvernement prolonge les mesures d'urgence pour les Canadiens, tout en investissant dans un vaste éventail de programmes visant à produire un dynamisme ciblé axé sur une relance équitable.

Le principal investissement concerne un financement substantiel des garderies et un engagement à présenter un projet de loi. Il convient également de relever les fonds alloués aux soins de longue durée et au développement de normes nationales. Voilà des engagements bienvenus qui montrent que ce gouvernement fédéral est disposé à faire preuve d'un leadership audacieux en remédiant à des problèmes nationaux de compétence provinciale.

En dépit du rôle essentiel que l'éducation et la recherche postsecondaires peuvent jouer pour assurer une relance équitable, le budget de 2021 ne contient aucun plan de financement fédéral pour les universités et les collèges.

Dans son [Mémoire pour les consultations prébudgétaires de Finances Canada de 2021](#), l'ACPPU a demandé un investissement conséquent pour assurer la santé et la stabilité financière à long terme du secteur de l'éducation postsecondaire (EPS), notamment :

- une stratégie nationale d'EPS élaborée en collaboration avec les provinces et les territoires, qui comprend un financement direct du gouvernement fédéral d'un minimum de trois milliards de dollars;
- un soutien accru aux établissements d'enseignement postsecondaire bilingues et francophones dans le cadre du programme des langues officielles;
- l'accélération de la recherche fondamentale par une augmentation des investissements dans les programmes de financement des trois organismes subventionnaires et des bourses aux étudiants de deuxième ou troisième cycle;
- l'amélioration de l'aide financière aux étudiants par le passage à un modèle de prêt-bourse à parts égales;
- l'augmentation du financement de l'éducation postsecondaire autochtone d'au moins 650 millions de dollars par an.

Face à la déclaration d'insolvabilité de l'Université Laurentienne, survenue le 1^{er} février, l'ACPPU a, durant les semaines qui ont précédé le dépôt du budget, activement fait pression sur le gouvernement fédéral pour qu'il augmente les fonds alloués à l'enseignement dans la langue de la minorité. Le montant supplémentaire de 121,3 millions de dollars prévu à cet égard au budget de 2021 répond à cette demande.

L'investissement le plus élevé du budget de 2021 concernant l'EPS est la prolongation de l'aide d'urgence pour les étudiants. Bien que ces mesures soient bienvenues, elles ne permettent toutefois pas de remédier à long terme aux problèmes d'abordabilité et d'accès. Dans son budget de 2021, le gouvernement fédéral a manqué l'occasion de traiter les principaux enjeux auxquels est confronté le secteur de l'éducation postsecondaire du Canada.

Investissements dans les établissements postsecondaires

Enseignement dans les langues officielles

C'est avec grand plaisir que l'ACPPU a constaté que le budget de 2021 comprend l'annonce d'une allocation de 121,3 millions de dollars sur trois ans pour l'enseignement postsecondaire dans la langue de la minorité, qui correspond à notre soumission pré-budgétaire à Finances Canada. Comme ces fonds seront versés aux établissements par l'intermédiaire des provinces, il faudra impérativement veiller à ce qu'ils servent aux fins initialement prévues.

De plus, le Budget comprend une série d'investissements accrus ciblés, à partir de 2021-2022, pour la modernisation et la réforme des langues officielles. Bien que ces dispositions ne soient pas toutes directement axées sur l'éducation postsecondaire, elles auront pour effet d'augmenter la demande de scolarité dans la langue de la minorité et les mesures d'aide à cet égard au Canada.

- Un financement de 180,4 millions de dollars sur trois ans pour aider les étudiants de tout le pays à devenir bilingues, notamment en augmentant les programmes d'immersion française et de français comme langue seconde dans les établissements postsecondaires ainsi qu'en stimulant le recrutement et la rétention des enseignants.
- Un financement de 81,8 millions de dollars sur deux ans pour favoriser la construction, la rénovation et l'expansion d'espaces éducatifs et communautaires à l'intention des communautés de langue officielle en situation minoritaire.
- Un financement de 6,4 millions de dollars à Patrimoine canadien et de 2,3 millions au Secrétariat du Conseil du Trésor, sur deux ans, pour amorcer la modernisation de la *Loi sur les langues officielles*.

Inégalités en matière de scolarité dans le Nord du Canada

Afin de remédier aux inégalités d'accès à l'enseignement supérieur dont sont victimes les résidents du Nord, et surtout les Autochtones, le Budget propose 8 millions de dollars sur deux ans, à partir de 2021-2022, au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest pour favoriser la transformation du Collège Aurora en université polytechnique. Cet octroi fait suite à l'investissement de 426 millions de dollars prévu au budget de 2019 pour aider le Collège du Yukon à entreprendre sa transformation en une université hybride.

Science et recherche

Le budget de 2021 se concentre sur la recherche ciblée ou axée sur des priorités, par opposition au soutien à la recherche fondamentale pourtant recommandé par le groupe consultatif sur l'appui fédéral aux sciences fondamentales. Dans son rapport de 2017, ce groupe appelait à un rééquilibrage substantiel en diminuant la recherche ciblée afin de rehausser la recherche fondamentale.

En dépit des augmentations annoncées dans le budget de 2018, les fonds requis pour la recherche fondamentale sont d'environ 40 % inférieur aux niveaux recommandés par le groupe. De plus, le budget de 2021 prévoit des investissements substantiels dans la recherche axée sur les priorités, mais aucune augmentation de fonds pour la recherche fondamentale, ni aucune mesure d'urgence supplémentaire en sus de celles prises l'année dernière. Comme la pandémie a créé des retards substantiels au niveau de la recherche dans toutes les disciplines, l'ACPPU a appelé à une accélération des investissements dans la recherche fondamentale afin de compenser les effets de la pandémie. L'Association est déçue de constater l'absence de reconnaissance des effets de la pandémie sur la recherche fondamentale et de la nécessité de prendre d'autres

mesures en fonction des recommandations faites dans le rapport du groupe consultatif en vue d'assurer la stabilité et la durabilité de l'écosystème de la connaissance et de la recherche du Canada.

Capacité nationale dans les domaines de la biofabrication et des sciences de la vie

Conséquence directe de la pandémie et de la révélation des faiblesses du Canada dans le domaine de la biofabrication, le budget contient une aide temporaire de 2,2 milliards de dollars sur sept ans à partir de 2021-2022. Certaines de ces dispositions comprennent :

- Un financement de 250 millions de dollars sur quatre ans aux conseils subventionnaires en recherche fédéraux pour créer un nouveau fonds en recherche biomédicale pour les trois conseils.
- Un financement de 500 millions de dollars sur quatre ans pour la Fondation canadienne pour l'innovation afin de répondre aux besoins en capital et en infrastructure des établissements postsecondaires et des hôpitaux de recherche.
- Un financement de 59,2 millions de dollars sur trois ans pour aider la Vaccine and Infectious Disease Organization de Saskatoon à développer des vaccins et à agrandir ses installations.
- Un financement de 45 millions de dollars sur trois ans pour le Réseau de cellules souches afin de faciliter la recherche sur les cellules souches et la médecine régénérative.

Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC)

Le budget propose la création d'un nouvel Institut national de recherche sur la santé des femmes afin d'améliorer les résultats des traitements et de combler les lacunes dans la qualité des soins prodigués aux femmes. Les IRSC recevront 20 millions de dollars sur cinq ans à partir de 2021-2022 pour favoriser le développement de l'Institut. Le Budget ne contient aucun investissement supplémentaire ou continu pour le maintien du nouvel institut.

Parmi les autres domaines d'investissement axés sur la recherche prévus pour les IRSC, relevons :

- Un financement de 30 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2021-2022, pour la recherche sur le cancer pédiatrique.
- Un financement de 45 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2021-2022, à Santé Canada, à l'Agence de santé publique du Canada et aux Instituts de recherche en santé du Canada pour élaborer des normes nationales en santé mentale en collaboration avec les provinces, les territoires, des organismes voués à la santé et des parties prenantes clés.
- Un financement de 250 millions de dollars sur trois ans, à partir de 2021-2022, afin d'augmenter la capacité de recherche clinique grâce à un nouveau fonds pour les essais pour les Instituts de recherche en santé du Canada.

Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSHC)

Le budget de 2021 prévoit 12 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2021-2022, pour le CRSHC afin de financer la recherche académique concernant les obstacles systémiques auxquels sont confrontés divers groupes en vue d'éclairer les mesures à prendre pour remédier aux disparités sociales liées à la race, aux genres et aux autres formes de différences.

Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (CRSNG)

Afin de favoriser la recherche appliquée et les projets de développement dirigés par des entreprises canadiennes en collaboration avec des collèges, des CEGEP et des écoles polytechniques, le Budget prévoit un montant de 46,9 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2021-2022, dans le cadre du Programme d'innovation dans les collèges et la communauté du CRSNG afin de favoriser la conclusion de partenariats de recherche supplémentaires.

Propriété intellectuelle

La stratégie nationale sur la propriété intellectuelle a été développée pour la première fois dans le cadre d'investissements de 85,3 millions de dollars sur cinq ans prévus au budget de 2018 (soit 10 millions de dollars par année à compter de 2018-2019). Le budget de 2021 propose le lancement d'un examen stratégique des programmes de propriété afin d'évaluer dans les grandes lignes, de la recherche fondamentale aux projets liés à des produits en voie de commercialisation, les dispositions sur la propriété intellectuelle des programmes en science et innovation du Canada. Aucun autre financement n'a été annoncé dans le cadre de cet examen, bien que le budget de 2021 comprenne deux investissements à court terme dans le cadre de la promotion de la propriété intellectuelle du Canada :

- Un financement de 75 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2021-2022, pour le Programme d'aide à la recherche industrielle du Conseil national de recherches afin de permettre aux entreprises clientes à forte croissance de bénéficier de services d'experts en propriété intellectuelle.

- Un financement de 90 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2022-2023, pour créer ElevateIP, un programme visant à aider les accélérateurs et les incubateurs à offrir aux entreprises en démarrage l'accès à des services d'experts en propriété intellectuelle.

Accélérer la diffusion du service à large bande

Comme la majorité des aspects de notre vie est passée en mode virtuel durant la pandémie, l'ACPPU accueille à bras ouverts le financement prévu au budget pour accélérer l'accès au service à large bande universelle. Pour atteindre l'objectif du gouvernement fédéral de faire en sorte que le service à large bande soit disponible dans 98 % du pays d'ici à 2026 et dans l'ensemble (100 %) du pays d'ici à 2030, le Budget prévoit un investissement d'un milliard de dollars sur six ans, à compter de 2021-22, dans le Fonds pour la large bande universelle afin d'accélérer le déploiement des projets dans ce domaine. Ces fonds s'ajoutent aux 6,2 milliards de dollars que le gouvernement fédéral et certains organismes fédéraux ont alloué à la large bande universelle depuis 2015.

Soutiens aux étudiants et abordabilité

Parallèlement à des réformes plus permanentes, le budget comporte un mélange de mesures prolongées et de nouvelles dispositions temporaires afin d'aider les étudiants, dont l'engagement de faire du Programme canadien de prêts aux étudiants un nouveau programme canadien d'aide financière aux étudiants. Les provinces et les territoires qui ne participent actuellement pas au Programme canadien de prêts aux étudiants, soit le Québec, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut, continueront de recevoir une indemnisation équivalente du gouvernement fédéral pour leurs propres programmes d'aide financière aux étudiants pour que ceux-ci demeurent comparables aux programmes fédéraux.

Étant donné que les jeunes ont actuellement de la difficulté à trouver et à conserver un emploi stable et que les familles ont de la peine à couvrir les frais de scolarité, l'ACPPU accueille à bras ouverts la prolongation des mesures, mais est d'avis que le gouvernement fédéral doit travailler avec les provinces pour contenir et abaisser les frais de scolarité et remédier aux enjeux liés à l'abordabilité et à l'accès.

Augmentations temporaires des bourses d'études canadiennes

À compter de 2021-2022, et jusqu'en juillet 2023, le budget prolonge les engagements antérieurs de doubler les bourses d'études canadiennes. Le coût de cette mesure est estimé à 3,1 milliards de dollars. À l'instar de l'exonération des intérêts, les provinces et les territoires qui ne participent actuellement pas au Programme canadien de prêts aux étudiants continueront de recevoir une indemnisation équivalente de la part du gouvernement du Canada afin de bénéficier d'une prestation comparable. L'ACPPU aimerait que cette mesure soit non seulement prolongée, mais devienne permanente, et continuera de faire pression pour obtenir un investissement équitable afin d'abattre la barrière des coûts directs pour les Canadiens à faible revenu qui souhaitent bénéficier de l'enseignement supérieur.

Allègement temporaire de la dette des étudiants

Une loi sera adoptée pour lever les intérêts sur la portion fédérale (60 %) du Programme canadien de prêts aux étudiants et des prêts canadiens aux apprentis jusqu'au 31 mars 2023. Le financement estimé de 392,7 millions de dollars pour l'exercice 2022-2023 sert à permettre à environ 1,5 million de Canadiens de faire des économies. Cette mesure s'ajoute aux engagements fédéraux précédents de lever les intérêts à hauteur de 329,4 millions de dollars à compter de 2021-2022.

Cette mesure devrait être en partie financée par les économies prévues en raison de la baisse des demandes de crédit d'impôt pour intérêts sur les prêts aux étudiants pour les exercices 2020 à 2023.

Changements permanents au Programme d'aide au remboursement

Parmi les autres mesures visant à alléger la dette des étudiants, mentionnons l'élévation au-dessus du seuil officiel de la pauvreté du seuil de l'aide au remboursement, qui passera, à compter de 2022-2023, de 25 000 \$ à 40 000 \$ pour les emprunteurs qui vivent seuls. Selon les estimations, cette mesure permettra d'aider 121 000 Canadiens supplémentaires. Pour les étudiants de ménages plus vastes, ce seuil sera modifié en fonction de la limite appliquée aux bourses d'études canadiennes. De plus, le plafond des remboursements mensuels des prêts aux étudiants sera abaissé pour passer de 20 % du revenu du ménage à 10 %. Pour veiller à ce que l'admissibilité à l'aide au remboursement suive l'évolution du coût de la vie, les nouveaux seuils de revenu seront indexés à l'inflation. Ces changements coûteront 203,5 millions de dollars sur quatre ans, puis 64,2 millions par année par la suite.

Ces mesures devraient être financées en partie par les économies prévues en raison de la baisse des demandes de crédit d'impôt pour intérêts sur les prêts aux étudiants pour les exercices de 2020 à 2023.

Améliorations permanentes pour les élèves handicapés

Selon les estimations, le Budget étend l'aide prévue par le Programme canadien de prêts aux étudiants à 40 000 bénéficiaires dont le handicap est persistant ou prolongé, mais pas nécessairement permanent. À partir de 2022-2023, les étudiants pourront obtenir un maximum de 22 000 \$ sous forme de subventions, de soutien aux études et d'aide spéciale au remboursement de leurs prêts. Selon les estimations, le coût de cette mesure s'élèvera à 428,9 millions de dollars sur quatre ans, puis à 118,6 millions de dollars par an par la suite. Bien que les détails de cette mesure soient vagues en ce qui concerne la définition des handicaps non permanents et les critères d'admissibilité, la diminution des obstacles à l'accès à l'enseignement supérieur constitue un pas dans la bonne direction vers une plus grande équité et un meilleur niveau de scolarité pour les étudiants handicapés.

De l'aide pour les étudiants autochtones

Le niveau de scolarité postsecondaire des Autochtones est inférieur d'environ 18 % à celui des non-Autochtones, et les interruptions liées à la COVID-19 risquent d'accélérer ces inégalités. Le budget de 2021 comprend un financement de 150,6 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2021-2022, pour aider les étudiants autochtones par l'intermédiaire du Programme d'aide aux étudiants de niveau postsecondaire et des stratégies d'éducation postsecondaire dirigées par les nations inuites et métisses en compensant le faible revenu dont dépendent nombre d'étudiants autochtones pour payer leurs droits de scolarité, leurs livres, leur logement et les autres frais de subsistance.

Il s'agit d'un nouveau financement qui fait suite aux fonds de 815 millions de dollars (dont 61,8 millions de dollars servent aux coûts annuels fixes du programme) prévus au budget de 2019 pour l'enseignement postsecondaire autochtone. C'est avec grand plaisir que l'ACPPU constate que le gouvernement tient compte de l'éducation des Autochtones dans son Budget, mais les investissements ne correspondent pas aux 650 millions de dollars par année recommandés pour éliminer l'écart entre les étudiants autochtones et les étudiants non autochtones concernant le niveau de scolarité postsecondaire.

En prévoyant un montant supplémentaire de 26,4 millions de dollars dans le cadre du Programme de partenariats postsecondaires et des stratégies d'éducation postsecondaire dirigées par les nations inuites et métisses en 2021-2022, le Budget reconnaît les répercussions de la pandémie sur les établissements postsecondaires autochtones.

Étudiants adultes

Conscient du fait que les étudiants adultes sont confrontés à des pressions financières substantielles en raison de leurs frais de logement, des soins qu'ils prodiguent aux personnes à leur charge, des économies en vue de leur retraite et de la scolarité de leurs enfants et du remboursement de leurs dettes, le gouvernement apporte des changements aux bourses d'études canadiennes pour rendre l'éducation postsecondaire plus abordable. En 2018, le gouvernement fédéral a lancé Action Compétences, un programme pilote de trois ans visant à aider les adultes sur le marché du travail à couvrir le coût de la reprise de leurs études à temps plein. Ce programme cible directement les adultes à revenu faible et moyen ayant quitté l'école secondaire depuis au moins dix ans et qui choisissent de reprendre des études postsecondaires à temps plein.

Le budget de 2021 prévoit un investissement fixe à long terme de 365,8 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2021-2022, dont 26,7 millions de dollars par an pour deux mesures proposées.

- L'extension, pour les apprenants adultes, du supplément de 1 600 \$ à la bourse d'études canadiennes pour les étudiants à temps plein jusqu'en juillet 2023.
- Rendre permanente la possibilité d'utiliser le revenu de l'année en cours au lieu de celui de l'année précédente pour déterminer l'admissibilité aux bourses d'études canadiennes. Cela signifie que les apprenants adultes ayant des besoins financiers n'auront pas à craindre que leur participation antérieure au marché du travail les désavantage concernant leur demande de financement.

Étudiants post-doctoraux

Pour fins d'impôt, les étudiants post-doctoraux ne sont généralement pas considérés comme des étudiants et leur revenu de bourses d'études n'est pas admissible à l'exonération d'impôt pour les bourses d'études. Le budget de 2021 propose de déterminer la limite de la contribution individuelle à un régime enregistré d'épargne-retraite (REER) en incluant le revenu de bourses d'études postdoctoral au « revenu de travail ». Les étudiants post-doctoraux auront ainsi une marge de manœuvre supplémentaire pour leurs cotisations déductibles aux REER. Cette mesure s'appliquera au revenu de bourses d'études postdoctoral reçu en 2021 et durant les années d'imposition subséquentes.

Comme cette mesure est rétroactive au revenu de bourses d'études postdoctoral touché entre les années d'imposition 2011 et 2020, le contribuable remet une demande écrite à l'Agence du revenu du Canada pour que sa marge de manœuvre concernant son REER soit ajustée pour les années pertinentes.

Compétences et formation

Le budget comprend plusieurs nouvelles mesures de financement ciblées pour la formation professionnelle grâce à des fonds alloués à Emploi et Développement social Canada à partir de 2021-2022. Le gouvernement s'est engagé à créer 275 000 nouvelles opportunités sur cinq ans pour les Canadiens adultes en âge de travailler. Ces nouvelles mesures de financement s'ajoutent aux trois milliards de dollars que le gouvernement fédéral transfère aux provinces et aux territoires pour aider les travailleurs dans le cadre des ententes relatives au marché du travail.

Le budget de 2021 consacre 960 millions de dollars sur trois ans à un nouveau programme de solutions pour la main-d'œuvre sectorielle afin d'aider les associations et les employeurs des secteurs concernés à concevoir et à offrir une formation (et, dans certains cas, une accréditation) à 90 000 Canadiens lorsque les employeurs cherchent des travailleurs qualifiés dans des domaines comme la santé, l'énergie propre et la construction.

Il prévoit aussi 470 millions de dollars sur trois ans pour établir un nouveau service aux apprentis afin d'aider 55 000 apprentis de première année des métiers de la construction et de la fabrication du Sceau rouge à trouver des opportunités auprès de petits et moyens employeurs.

- Les employeurs pourraient recevoir jusqu'à 5 000 \$ pour toutes les possibilités d'apprentissage de première année afin de payer les coûts initiaux comme les salaires et la formation.
- Pour favoriser la diversité dans les métiers de la construction et de la fabrication du Sceau rouge, cet incitatif sera doublé à hauteur de 10 000 \$ pour les employeurs qui engagent des personnes sous-représentées, comme les femmes, les Canadiens racialisés et les personnes handicapées.

Un financement de 298 millions de dollars sur trois ans est alloué à un nouveau programme Compétences pour réussir visant à aider les Canadiens de tous les niveaux de compétences à améliorer leurs compétences fondamentales, comme la littératie et la numératie, ainsi que leurs compétences transférables et générales, comme la communication et le travail d'équipe. Ce programme devrait aider 90 000 Canadiens.

Un financement de 55 millions de dollars sur trois ans est aussi prévu pour un programme de développement de la main-d'œuvre des communautés afin d'aider les communautés à élaborer des plans locaux visant à cerner des organisations à fort potentiel de croissance et à relier des employeurs et des fournisseurs de formation pour élaborer et offrir des formations professionnelles et des stages afin de mettre à niveau et de recycler les compétences des chercheurs d'emploi en vue de pourvoir des postes hautement sollicités. Ce programme devrait profiter à environ 25 000 travailleurs, 250 entreprises et 25 communautés. Ce financement est offert dans le cadre de deux volets d'appels de propositions :

- Un volet national axé sur des domaines prioritaires, notamment la décarbonisation et la promotion d'une transition juste pour les travailleurs des secteurs de la transformation, comme l'énergie, qui consacrerait 75 % des fonds à des projets qui soutiennent des groupes sous-représentés.
- Un volet régional axé sur des priorités régionales offert par les bureaux régionaux de Service Canada en partenariat avec des organismes de développement régionaux.

Finalement, le Budget prévoit un financement de 250 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2021-2022, pour Innovation, Sciences et Développement économique Canada, pour une initiative visant à mettre à niveau des approches industrielles éprouvées offertes par des tiers afin de mettre à niveau et de redéployer les compétences des travailleurs pour répondre aux besoins des industries en croissance.

Emploi jeunesse

Le budget de 2021 fait suite aux cycles d'expansion successifs du gouvernement libéral dans le cadre des programmes d'apprentissage intégré au travail et du programme d'Emploi d'été Canada pour remédier au chômage des jeunes. Le budget de 2021 prévoit des investissements de 720 millions de dollars sur deux ans pour la formation et le perfectionnement des compétences des jeunes afin de créer 215 000 possibilités de formation et de stage pour les jeunes travailleurs. Ces investissements proviennent d'économies issues de fonds précédemment pourvus et de fonds tirés de ressources ministérielles existantes.

- Un financement de 239 millions de dollars en 2021-2022 pour le Programme de stages pratiques pour étudiants afin de soutenir des possibilités d'apprentissage intégré au travail pour les étudiants du postsecondaire. Ce financement permettra d'augmenter à 75 %, jusqu'à un maximum 7 500 \$ par étudiant, la subvention salariale pour l'employeur tout en facilitant aussi l'accès des employeurs à ce programme. Le nombre de stages devrait ainsi passer de 20 000 à 50 000.
- Un financement de 109,3 millions de dollars sera octroyé en 2022-2023 pour la Stratégie emploi et compétences jeunesse afin de mieux répondre aux besoins des jeunes vulnérables confrontés à de multiples obstacles sur le plan professionnel, tout en facilitant la création de plus de 7 000 stages supplémentaires pour les jeunes. Cette mesure fait suite au financement de 575,3 millions de dollars annoncé lors de l'Énoncé économique de l'automne 2020. Elle devrait donner lieu à la création de plus de 30 600 nouveaux stages en 2021-2022.
- Un financement de 371,8 millions de dollars pour Emploi d'été Canada en 2022-2023 afin de faciliter la création d'environ 75 000 nouveaux stages durant l'été 2022. Cette mesure fait suite au financement de 447,5 millions de dollars annoncé pour les stages de 2021-2022 lors de l'Énoncé économique de l'automne 2020. Au total, le programme d'Emploi d'été Canada favorisera la création d'environ 220 000 emplois d'été durant les deux prochaines années pour les Canadiens de 15 à 30 ans.

De plus, le Budget prévoit l'octroi de 708 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2021-2022, à Mitacs afin de créer au moins 85 000 stages et stages d'apprentissage intégré au travail. Mitacs est une organisation

sans but lucratif dont la mission est de soutenir l'industrie de l'innovation fondée sur la recherche, plus particulièrement dans les secteurs des sciences, des technologies, de l'ingénierie et des mathématiques; son programme de stage facilite l'établissement de liens entre les jeunes travailleurs et les entreprises dans le cadre d'activités de recherche et de formation.

Mesures d'aide au revenu et de soutien à l'emploi

Réformes de l'assurance-emploi (AE)

Le Budget concrétise des changements demandés depuis longtemps en organisant la main-d'œuvre en fonction du programme de l'AE, et s'engage à mener des consultations pour examiner en profondeur le programme.

Il alloue 3,9 milliards de dollars pour appuyer la réforme de l'AE durant les prochaines années afin de rendre ce programme plus accessible et plus simple grâce aux mesures suivantes :

- Maintenir l'accès uniforme aux prestations d'assurance-emploi dans toutes les régions, notamment en exigeant une norme d'admissibilité de 420 heures pour les prestations ordinaires et spéciales, et d'un minimum de 14 semaines pour les prestations régulières.
- Aider les personnes qui occupent plusieurs emplois et celles qui changent d'emploi pour améliorer leur situation au fur et à mesure que la relance s'affermi en veillant à ce que toutes les heures assurables, et l'emploi, comptent pour l'admissibilité d'un demandeur, si la dernière cessation d'emploi est jugée valide.
- Permettre aux demandeurs de commencer à recevoir des prestations d'AE plus tôt en simplifiant les règles régissant le traitement des indemnités de départ, des indemnités de vacances et des autres sommes versées au moment de la cessation d'emploi.

Le Budget prévoit aussi un financement de 5 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2021-2022, alloué à Emploi et Développement social Canada pour mener des consultations ciblées auprès des Canadiens, des employeurs et d'autres intervenants de tout le pays concernant les réformes futures et à long terme de l'AE.

Prestations de maladie

Les prestations de maladie offertes dans le cadre de l'AE seront rehaussées grâce à l'augmentation du nombre de semaines, qui passera de 15 à 26 à partir de l'été 2022, et à la proposition d'un accès accru aux prestations dans le cadre de l'Allocation canadienne pour les travailleurs. Les détails de cette mesure comprennent :

- Un financement de trois milliards de dollars sur cinq ans à compter de 2021-2022, puis un montant de 966,9 millions par année par la suite pour ce volet. Cette mesure, qui entrera en vigueur à l'été 2022, permettra, chaque année, à environ 169 000 Canadiens de bénéficier de plus de temps et d'une plus grande marge de manœuvre pour se rétablir et retourner au travail.
- Apporter des modifications législatives à la *Loi sur l'assurance-emploi*, ainsi que les changements correspondants au *Code canadien du travail*, pour que les travailleurs des industries sous réglementation fédérale bénéficient d'une protection d'emploi lorsqu'ils reçoivent les prestations de maladie de l'AE.
- Lancer des consultations concernant l'amélioration du programme de réduction du taux de cotisation à l'AE. Dans le cadre du Programme de réduction du taux de cotisation à l'AE, les employeurs qui offrent un régime d'invalidité de courte durée à leurs employés peuvent obtenir une réduction de leurs cotisations d'AE.

Sur le plan de la réforme de l'AE, le Budget de 2021 ne contient, cependant, pas d'aide ni de marge de manœuvre supplémentaires pour permettre aux bénéficiaires de l'AE d'obtenir des possibilités de formation et d'éducation.

Augmentation du salaire minimum pour les travailleurs fédéraux

Le Budget propose l'adoption d'une loi visant à fixer à 15 \$ de l'heure, avec indexation au taux d'inflation, le salaire minimum des travailleurs fédéraux, ainsi que des dispositions visant à assurer que si le salaire minimum d'une province ou d'un territoire est supérieur, ce montant s'applique. Le gouvernement prévoit que cette loi profitera directement à plus de 26 000 travailleurs du secteur privé sous réglementation fédérale.

Mesures temporaires de soutien du revenu

Face aux fermetures imposées dans tout le pays, le Budget augmente encore le nombre de semaines couvertes par les Prestations de la relance économique, qui ont remplacé la Prestation canadienne d'urgence (PCU). Il est maintenant possible de demander la Prestation canadienne de la relance économique jusqu'à concurrence de 50 semaines et la Prestation canadienne de la relance économique pour proches aidants jusqu'à concurrence de 42 semaines. Cette mesure coûtera 2,5 milliards de dollars sur deux ans.

Les détails de cette mesure comprennent :

- Une prestation versée jusqu'à concurrence de 50 semaines (soit 12 semaines de plus qu'actuellement).
- Le montant hebdomadaire versé les quatre premières semaines de ces 12 semaines supplémentaires sera de 500 \$ par semaine.
- À mesure que l'économie rouvrira au cours des prochains mois, le gouvernement a l'intention de verser, pour les huit semaines restantes de cette prolongation, un montant inférieur, soit 300 dollars, par semaine réclamée. Après le 17 juillet 2021, tous les nouveaux demandeurs de la Prestation canadienne de la relance économique recevront aussi la prestation hebdomadaire de 300 \$, prévue jusqu'au 25 septembre 2021.

Le gouvernement propose aussi la prolongation, de quatre semaines, de la Prestation canadienne de la relance économique pour proches aidants jusqu'à concurrence de 42 semaines, à 500 \$ par semaine.

Pour les employeurs, le budget de 2021 prolonge les améliorations temporaires apportées au programme de partage du travail, notamment la possibilité de conclure des ententes de partage du travail plus longues ainsi qu'une simplification du processus de demande, qui continueront d'aider les employeurs et les travailleurs à éviter des mises à pied. Le programme de partage du travail ainsi que la Subvention d'urgence du Canada pour le loyer et l'indemnité de confinement seront prolongés jusqu'au 25 septembre 2021 (les échéances initiales étaient, respectivement, juin et juillet). Le Budget propose de réduire progressivement les taux de subvention à partir du 4 juillet 2021 en vue d'une élimination graduelle au fur et à mesure de l'avancée de la vaccination et de la réouverture de l'économie.

Il propose aussi un nouveau programme d'embauche pour la relance économique du Canada, qui sera mis en œuvre de juin à novembre afin de compenser une partie des coûts supplémentaires que les employeurs devront assumer lors de la réouverture soit en augmentant les salaires ou les heures travaillées, soit en engageant plus de personnel.

En dépit des répercussions de la COVID sur les établissements postsecondaires de tout le pays, les universités et les collèges ont été considérés inadmissibles au Programme d'embauche pour la relance économique du Canada et à la Subvention salariale d'urgence du Canada.

Services de garde et mesures d'équité supplémentaires

L'investissement politique le plus important du budget de 2021 est la création d'un système pancanadien d'apprentissage et de garde de jeunes enfants. L'ACPPU appuie depuis longtemps les appels exhortant le gouvernement fédéral à prendre les rennes de l'éducation de la petite enfance (EPE) et à investir dans ce domaine. Suite à son sondage sur les répercussions de la pandémie sur ses membres, l'ACPPU a constaté que les femmes et les membres des groupes racialisés supportaient un fardeau disproportionné au niveau de la garde des enfants, ce qui influe négativement sur l'équité dans le milieu universitaire.

Le Budget propose le transfert de fonds aux provinces et aux territoires pour soutenir les nouvelles ententes bilatérales concernant l'EPE, dont une entente spéciale avec Québec. Le gouvernement fédéral travaillera aussi avec des partenaires autochtones pour développer le système et tenir compte des besoins des éducateurs de la petite enfance. Ce système, qui devrait coûter trois milliards de dollars en 2021-2022, pour passer à 7,7 milliards de dollars en 2025-2026, vise à réduire de 50 % en moyenne, d'ici à 2022, les frais que doivent assumer les parents dont les enfants sont dans des garderies réglementées, l'objectif étant d'atteindre un montant de 10 \$ par jour en moyenne d'ici à 2026, partout à l'exception du Québec.

Bien que cette mesure profite à tous les parents qui ont de jeunes enfants, elle tient particulièrement compte des entraves à la pleine participation des femmes au marché du travail.

Parmi les autres investissements intersectionnels et axés sur l'équité du Budget, relevons :

- Un financement de 172 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2021-2022, à Statistique Canada, et de 36,3 millions par année par la suite, afin de mettre en œuvre le Plan d'action sur les données désagrégées servant à combler les lacunes en matière de données et de connaissances pour favoriser une collecte de données plus représentative et d'optimiser les données statistiques sur diverses populations.
- Un amendement proposé à la *Loi sur l'emploi dans la fonction publique* pour affirmer l'importance d'une main-d'œuvre diverse et inclusive et éviter les préjugés et les entraves lors de l'embauche.
- Le lancement de consultations afin de réformer le processus d'admissibilité aux prestations et aux programmes fédéraux d'invalidité pour concevoir une nouvelle prestation d'invalidité et, à compter de 2021-2022, l'amélioration des critères d'admissibilité aux thérapies de survie et de rétablissement des fonctions mentales.
- Un financement de 15 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2021-2022, au ministère fédéral Femmes et Égalité des genres Canada pour la création d'un nouveau fonds de projets LGBTQ2 visant à appuyer des initiatives communautaires afin de remédier aux principaux enjeux auxquels sont confrontées les communautés LGBTQ2.

Conclusion

Le budget de 2021 fait des investissements historiques dans les services de garde d'enfants, prolonge l'aide d'urgence pour les étudiants et offre un nouvel élan bienvenu à l'enseignement postsecondaire dans la langue de la minorité. Il a, cependant, manqué l'occasion de tirer parti du rôle vital de l'éducation postsecondaire dans la relance du Canada.

Le gouvernement fédéral doit travailler avec les provinces et les parties prenantes pour rétablir le financement public et améliorer l'abordabilité, la qualité et la possibilité de bénéficier de l'enseignement supérieur. Le dernier complément aux transferts sociaux fédéraux aux provinces afin d'alléger les coûts de fonctionnement de base de l'enseignement postsecondaire remonte à 2008, sous le gouvernement du premier ministre Harper. Il est temps d'accepter un plan à long terme solide pour renforcer les fondations de l'écosystème de la connaissance et de la recherche du Canada. Compte tenu de l'élection qui se dessine à l'horizon, le temps est venu d'accorder à l'EPS une place prioritaire à l'ordre du jour fédéral.